



N° 193 ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : 17 MARS 2016

DECISION

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

- (Vu le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- (Vu le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole.
- (Vu la nécessité de service.

DECIDE

Article premier : d'ouvrir la candidature au poste de Chef de La Division de la Promotion des Produits du Terroir relevant de la Direction de Développement de Commercialisation des Produits du Terroir de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) sis à Rabat (fiche poste en annexe de la présente décision).

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une administration publique, Etablissement Public ou Entreprise Privé et justifiant :

- de qualifications supérieures pas moins qu'ingénieur agronome, Administrateur ou équivalent ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- d'une expérience professionnelle requise dans le secteur public ou privé d'au moins 8 ans.
- Avoir occupé au moins le poste de Chef de Service ou équivalent.
- d'une expérience dans les domaines des Produits du Terroir.

Article 3 : Les attributions de poste de responsabilité susmentionné et le profil requis pour l'occuper sont fixées par des fiches de postes figurant en annexe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par la candidate ou le candidat.
- Curriculum Vitae.
- Tout document justifiant que la candidate ou le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- Une note synthétique présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au bureau d'ordre de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et avenue Ben Barka, Batiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard le **04 Avril 2016.**

Directeur Général
de l'Agence pour le Développement Agricole
Mohammed EL GUERROU





**FICHE DE POSTE DE CHEF DE DIVISION DE LA PROMOTION DES PRODUITS DU TERROIR
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Direction : Développement de la Commercialisation des Produits du Terroir	Chef de la Division de la Promotion des Produits du Terroir
Division :	Relations hiérarchiques : Directeur de développement de la commercialisation des Produits du Terroir

Définition du poste

- Est chargé d'assurer le lancement et le suivi des campagnes de Communication autour des Produits du Terroir sur le marché National et International.
- Le pilotage de la Communication au niveau de la grande et moyenne surface (publicité sur lieu de vente, animation auprès des coopératives, merchandising, et compagne d'affichage) ..

Description des activités

Promotion des Produits du Terroir et des labels officiels sur les marchés Nationaux et Internationaux (lancement de campagnes institutionnelles)

- Proposition d'actions promotionnelles selon l'offre des Produits du Terroir et les marchés ciblés à l'Echelle Nationale et Internationale.
- Développement de Partenariats Institutionnels et Commerciaux pour la promotion des Produits du Terroir.
- Organisation de compagne de promotion et de de Communication des Produits du Terroir et des labels.
- Planification, coordination et suivi des activités lancées.
- Développement de la Communication institutionnelle sur les Produits du Terroir et sur les labels.

Compétences

- Organisation et rigueur
- Capacité d'écoute
- Esprit de synthèse
- Aisance dans la communication
- Sens de responsabilité
- Capacité d'analyse
- Bonnes capacités relationnelles
- Disponibilité
- Mobilité au niveau nationale et Internationale

